Aux Correspondants.—Les nouvelles d'Europe que nous publions aujourd'hui nous forcent à différer encore la publication de quelques correspondances et entr'autres de deux lettres sur la profession médicale.

TABLEAU des principaux articles et Marchandises étrangères, importées par mer au Port de Montréal, pour l'année finissant le 5 Janvier 1848.

ANNÉE	Whisky Gallons.	Genièvre Gallons.	Rum Gallons.	Brandy-Vin Gallons.	Sucre brut lb.	Sucre raffiné lb.	Cafe lb.	Thé lb.	Tabac en Feuille, lb.	Tabac manufacturé lb.
	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d
1846 — —	39177	50791	17630	71572	106471	105325	26132	293-93	13147	1605
1847 — —	3132	619	4166	62818	158250	158189	231301	477400	18405	446
Valeur Sterling	£347 3 11	£709 13 5	£288 13 10	£1012 19 5	£1671 15 3	£2580 0 0	£19321 10 1	£86 3 4	£25 4 0	
1846 — —	£911 4 1	£158 15 0	£1006 0 0	£7246 7 1	£4301 8 3	£3571 17 5	£30107 7 10		£775 19 11	

Valeur totale des importations y compris les marchandises ci-dessus importées par terre et par mer au Port de Montréal, pour l'année finissant le 5 Janvier 1848.—47

	Royaume Uni.	Canada Nord	Canada Sud	Etats-Unis	Autres Pays Etrangers.	TOTAL	Montant Sterling.
	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d	£ s d
Importations	96167 14 2	49187 8 2	270 2 0	126557 19 7	27585 8 0	300258 11 11	1695578 11 6
Exportations	110541 12 6	37111 15 0	238 9 6	90013 18 9	31105 15 10	268704 11 9	1623905 16 2
Augmentation en 1847,							187634 18 6
Diminution en 1847,	14383 19 4	12375 13 2	31 12 6	36541 0 10	3120 7 10		

PRIX DES MARCHÉS.

Montréal, 11 *fév.* 1848.

	liv.	sous		liv.	sous
Farine par quintal	15	0	a	16	0
Farine d'avoine	15	0	à	16	0
Blé par minot	5	4	à	6	0
Pois	4	4	à	4	10
Orge	4	12	à	4	16
Avoine	2	10	à	2	14
Patates	2	16	à	3	0
Oies, par couple	5	8	à	6	0
Dindes do.	6	0	à	7	10
Do jeune	0	0	à	0	0
Canards	2	8	à	3	0
Poules	2	8	à	2	14
Poulets	0	0	à	0	0
Perdrix	0	0	à	0	0
Œufs frais, par douz	0	12	à	0	18
Beurre frais, par livre	0	24	à	0	30
Sucre d'érable	0	10	à	0	12
Mouton par quartier	3	12	à	6	0
Veau do	2	8	à	6	0
Lard par livre	0	12	à	0	14

Mariages.

A Québec, mardi matin, le 8 février, par le révérend M. Martineau, Sieur Eustache Lauzon de Montréal, à Dlle Louise Gingras de Québec.

A St. Antoine-Hall, en cette ville, le 9 du courant, par le révéd. Dr Richey, Alex. T. Galt, écr. de Sherbrooke, à Dlle. Elliot, fille de John Torrance, écr.

A St. Antoine, Rivière Chambly, le 1er courant, par Messire Cusson, M. T. Boulé, à Dlle. Françoise-Sarah Dufresne, 4me fille de M. J. Dufresne, tous deux de cette paroisse.

A Bonaventure, district de Gapé, le 19 janvier dernier, par Messire Alain, Missionnaire du lieu, M. P. Forest, marchand du même lieu, à Dlle. Adélme Boissonnault, fille de Nicolas Boissonnault, écr. ci-devant de Québec.

Décès.

A Côteau Barron de cette ville, chez son père, l'hon' A. Cuvillier le 6 courant, Thos. A. Cuvillier, écr. agé de 44 ans.

A Berthier, le 29 ult., âgé de 81 ans. Alexis Mousseau, écr. membre de l'ancien parlement pour ce comté pendant 19 ans.

A Bytown, le 26 ult., Thos. A. Christie, écr. âgé de 37 ans, éditeur de la Gazette de Bytown.

A la Côte la Visitation, le 4, M. John McGibbon, natif d'Ecosse, âgé de 59 ans.

A Glasgow, le 4 ult., M. James Wark, ci-devant de Montréal, âgé de 47 ans.

INSTITUT CANADIEN.

ETIENNE PARENT, Ecuier, fera une Lecture dans les salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, SAMEDI, le 19 FEVRIER courant, à HUIT heures du soir. Le sujet de cette Lecture sera, "*Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir.*"

Des places seront réservées pour les Dames.

Par ordre,
V. P. W. DORION,
Séc. Arch. I. C.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE.

12 février, 1848. c o

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

BRASSESIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE."

NARCISSE PIGEON.
A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

FÊTE ANNUELLE DE L'INSTITUT DES ARTIZANS.

DE MONTRÉAL,

MECHANICS' INSTITUTE,

Sous le patronage de Son Excellence le

GOUVERNEUR-GENERAL,

PATRON DE L'INSTITUT.

LE PRESIDENT et le COMITE DE DIRECTION de l'*INSTITUT DES ARTIZANS* de Montréal ont l'honneur d'annoncer que leur FETES ANNUELLE et EXHIBITION aura lieu

Mardi Soir le 15 courant,

dans les MAGNIFIQUES SALLES du Marché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occasion. Par les avantages que leur offre cette spacieuse bâtisse et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Des rafraichissemens seront fournis par M. ALEXANDER, et le Comité a fait des arrangements pour que les provisions soient abondantes. La table pour le souper sera ouverte depuis 9h. P. M. jusqu'à trois heures du matin. Le thé et le café seront servis jusqu'à 5 heures.

Les Salles seront bien éclairées et tenues dans un ordre parfait.

On peut se procurer des billets aux différents Magazins de Musique et aux Librairies.

Prix des billets, un monsieur 6s. 9d.

Dames et enfants 3s. 9d.

Les membres qui désirent reclamer leur privilége, doivent s'adresser à l'institut pour leurs billets.

4 janvier.

FETES DES ARTISANS ET EXHIBITION.

LE Comité de Direction pour la Grande Fête et Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, Œuvres ou objets d'Art, exécutés de manière à produire de l'intérêt et de l'agrément d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonsecours. Le comité n'a pas besoin de faire remarquer que ces ouvrages exposés à l'œil du public seront d'un grand avantage pour les artistes et les artisans; et il assure tous ceux qui en ont à offrir pour l'occasion qu'on y fera une attention particulière et qu'un officier nommé par le Comité, les y transportera et les en ramènera sans frais et on en prendra le plus grand soin.

10 février.

THEATRE ROYAL.

SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GEN.

MESSIEURS LES AMATEURS CANADIENS assistés par l'Honorable EGERTON A. D. C. representeront au Théâtre Royal de cette ville, LUNDI, le 14 FEVRIER,

LE CHEVALIER JEHAN DE LEVE,

Comédie en un acte, par Merle et Brazier.

Après quoi

LES DEUX PRECEPTEURS,

ou

ASINUS ASINUM FRICAT.

Comédie en 1 acte par Moreau et Scribe.

Le tout se terminera par

PASSE MINUIT,

Comédie en un acte par Rockroy et Anicet Bourgeois.

Par la bienveillante permission du Major Egerton, la bande du 77me régiment assistera.

Prix d'admission: Loges, 5s; Parterre, 2s. 6d.; Galleries, 1s 3d. On pourra transiger pour les familles.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le spectacle commencera à 8 heures précises. On pourra se procurer des billets dans les principaux hôtels, ainsi qu'au bureau du Théâtre Royal qui sera ouvert le jour de la représentation depuis 10 heures A. M. jusqu'à 4 P. M.

M. DE WALDEN.....Directeur.

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de

HOLMES, YOUNG & KNAPP.
JOHN YOUNG,
BENJAMIN HOLMES,
JOSEPH KNAPP.

Montréal, 1 fév. 1848.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER

DU

ST.-LAURENT ET *DE L'ATLANTIQUE*

MONTREAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre
THOMAS STEERS,
31 janv. Sec. et Trésorier.

A LOUER,

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puit, jardin, remise et ecurie.

S'adresser à
LOUIS DE LAGRAVE,
Rue Craig.

Ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, Faubourg St. Joseph.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M, en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre
B. H. LE MOINE,
Caissier.

Montréal, 4 fév.

PLACES DE BANC A LOUER

ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nefde l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la *Revue Canadienne.*

31 dec. 1847,

AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

MESSIEURS,

Je me rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentiments de reconnaissance que j'éprouve pour le zèle infatigable que vous avez déployé dans ma lutte électorale dernière. Sollicité par les électeurs les plus influens de votre comté de me porter candidat en opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des désirs si pressans; et si réunissant les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai succombé, vous savez comme moi que ce n'est dû qu'à des manœuvres iniques et inouies en fait d'élection. Vous avez été à même d'en juger par vous-même. Si jamais on a employé la fraude pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, mettant en jeu les moyens les plus corrupteurs, non seulement on n'a pas craint de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où mon opposant avait la majorité, mais on n'a pas même rougi d'avoir recours à l'aide de plusieurs centaines d'enfans d'école, pour former cette majorité factice qui fait triompher mon adversaire; je ne citerai qu'un fait à l'appui de mes avancés, c'est que dans la paroisse de Berthier où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, on a enregistré 1022 votes. Mais ce triomphe n'est que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la contestation de cette élection. En cédant encore dans cette occasion aux vœux réitérés de *deux mille cinq cents électeurs*, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été foulés aux pieds; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous étiez en droit d'attendre de moi. Lorsque j'entamai cette lutte, je devais compter sur l'impartialité de personnes qu'un serment rigoureux devait lier à rendre justice aux deux partis indistinctement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques unes d'entr'elles. Bientôt, les tribunaux seront appelés à faire justice des *coalitions illégales* de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personnalité, revêtue d'un caractère sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà fait justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes.

Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever *mon jour d'hui*, les injures grossières et mensongères que m'a cassé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes autrefois si paisible. Qu'il me suffise de vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'é ho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changemens dans les détails du bill, je saisis cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé le fonctionnement de la loi actuelle, si dit que je voudrais la faire rappeler.

Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciemens pour l'appui cordial dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je reste sincèrement,
Messieurs,
Votre respectueux serviteur,
L. A. DEROME.

MOULANGES FRANCAISES.

LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Hâvre pour la vente de MOULES de Moulins confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaques moules sont composés de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4½ pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignement s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul,

LOUIS DE LAGRAVE.

21 janv.

PIANOS

RÉPARES ET MIS D'ACCORD, ETC.

LE Soussigné ayant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Tow et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpes à pédales, Guitares, Violons, etc.

R. EGAR,
No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig.
Montréal, 18 janv.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session subséquente suivant les délais) pour demander le rappel de l'Acte passé dans la dernière session intitulé: la Profession Médicale, etc., etc., etc., et en substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS,
W. D'ESCHAMBAULT,
P. E. PICAULT,
C. A. REGNAULT,
T. E. D'ODET D'ORSENNENS,
E. TRUDEL,
HECTOR PELTIER,
L. BOYER,
J. L. LEPROHON,
J. EMERY CODERRE,
P. WILBRENNER,
C. SABOURIN,
J. WILSCAM

Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

D'ÉPICERIES, FRUITS, BIÈRES,

ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il vient de recevoir un splendide assortiment des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847,

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St.-Vincent.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiques qu'ils ont chargé comme à partir du dernier ordre qu'ils avaient bien leur envoyer pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENS DE CHIRURGIE, INSTRUMENS DE MATHEMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 15 du courant prochain.

Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.

E. R. FABRE ET CIE.

Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Canadiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, ET CIE.
21 déc. Rue St. Vincent, No 3.

VITAL DESROCHERS

A ETE admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 11 du décembre dernier. Le bureau du soussigné Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis.

Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHE.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000,

A vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et voulant vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importées directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de Pantomine composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que:

Gros-de-Naples, Satins d'unissé, Satinettes, Dentelles de 51 et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpacas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Parmattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins Colliets et Chemisettes, Pelleteries, Plaids pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Caleçons de laine, Draps, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE.

Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mons St JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

23 oct.

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adressera à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (*Dam*) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (*Slide*) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jnr.

Chambly. 14 déc. 1847.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privément à des conditions et termes de paiements raisonnables.

Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans la meilleur état et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cilindres sont de 30 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action.

Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 24 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action.

En même tems seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entrepôt de fer fondu pour les mettre en opération.

Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau.

Par ordre.
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire des Travaux Publics.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
16 décembre, 1847.

LIGNE DE DILIGENCE

ENTRE LE

VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

LE Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION.

Les voitures seront comfortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BRAULT, à l'ASSOMPTION chez Mdlle MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie.

JOSEPH DESCHAMPS.

Village, d'Industrie, 21 janv. 1m

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PEAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté du St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT:

1o.—Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.

2o.—Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.

3o.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.

4o.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.

5o.—Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.

6o.—Pour chaque personne à pied, un denier.

7o.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bœuf, vache ou autre bête à cornes de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.

8o.—Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov 1847.,

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St Louis, Faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, dès possession donnée immédiatement.

AUSSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Côté, en briques à deux étages, contenant onze appartements, avec glacière, écurie et remise. Possession donnée immédiatement. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer.

S'adresser à
L. DE LAGRAVE,
Rue Craig,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, faubourg St.

AVIS IMPORTANT

LE commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveller un abonnement à la *Revue Canadienne* et à l'*Album Littéraire*, avis est donné par les présentes que les anciens, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT qui leur ont été promises depuis quelques mois. Ainsi on payant une année d'avance en s'abonnant, *six piastres comptant*, on a droit et on reçoit

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur du Pargent. L'ANNEE 1847 EST COMPLETE. Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité.

8 janvier.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 183, bâtisse de L. Beaudry, E. S.

GATE AUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Au No. 175, rue Notre-Dame,

(CI-DEVANT MAISON DEVERY.)

LE Soussigné en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOETES DE DRAGEES de toutes espèces pour les cadeaux de la saison, ainsi des GATEAUX de toutes sortes.

—AUSSI,—

Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en barils.

CHARLES ALEXANDER.

Déc. 21.